

3/11 ANS

LE GUIDE DE L'ÉCOLE

BIEN GRANDIR
DANS LE 10^e

Édition 2026-2027



Édito

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire est toujours un moment d'émotion pour les enfants comme pour leurs parents. C'est le temps des retrouvailles, des nouvelles rencontres et des découvertes. C'est aussi celui des apprentissages et des projets qui accompagneront chaque enfant tout au long de l'année. L'école, c'est surtout le lieu où se construit l'avenir des nouvelles générations, l'éducation des citoyennes et des citoyens de demain.

À Paris comme dans le 10^e, nous sommes profondément attachés à une école publique qui donne à chaque enfant les mêmes chances de réussite, qui favorise la mixité, qui œuvre à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Cette ambition passe d'abord par l'égalité. C'est pourquoi la Ville de Paris poursuit, pour cette rentrée 2026, la distribution gratuite des kits de fournitures scolaires pour tous les élèves de CP des écoles publiques parisiennes. Cette mesure, soutien concret pour les familles, permet à chaque enfant de commencer l'année sans que le coût de la rentrée ne constitue une difficulté supplémentaire.

Parce qu'il ne peut y avoir de réussite sans un environnement scolaire serein, nous faisons de la prévention et de la lutte contre toutes les formes de violence en milieu scolaire une priorité. Mieux prévenir les situations de violence, protéger les enfants, accompagner les victimes et soutenir les équipes éducatives et les familles : chacun doit pouvoir apprendre et grandir à l'école dans un climat de respect, de confiance et de sécurité.

Nous devons également préparer l'école aux défis de demain. L'adaptation au changement climatique est d'ores et déjà engagée dans nos établissements scolaires, avec les cours oasis, les rues aux écoles, la végétalisation partout où cela est possible, la désimperméabilisation des sols, la création d'espaces ombragés et les rénovations thermiques, nous transformons les écoles du 10^e pour mieux protéger les enfants face aux fortes chaleurs et améliorer leur confort au quotidien. Cette rentrée marque la poursuite de cette transformation, avec notamment une nouvelle cour oasis à l'école Polyvalente Lancry - Marcel Marceau.

Cette ambition passe aussi par leur alimentation. La restauration scolaire, assurée par la Caisse des écoles du 10^e, propose chaque jour 5 500 repas préparés sur place, en privilégiant une cuisine saine, durable et de qualité. Le déjeuner est ainsi un temps de découverte et d'éducation au goût, tout en contribuant à l'égalité entre les enfants.

Dans le 10^e, nous continuerons à être aux côtés des enfants, des familles, des enseignants et de l'ensemble des personnels qui font vivre chaque jour notre école publique. Nous resterons pleinement mobilisés pour défendre les moyens nécessaires à la réussite de tous les élèves et pour construire une école plus juste, plus inclusive, plus protectrice et mieux adaptée aux défis de notre époque.

Belle rentrée à toutes et tous !

Alexandra Cordebard et Paul Simondon



ALEXANDRA CORDEBARD

Maire du 10^e
arrondissement



PAUL SIMONDON

Délégué dans le 10^e
aux Familles, aux Affaires
scolaires, à la Petite Enfance,
à la Protection de l'enfance et
aux Familles monoparentales

**Ce guide 3-11 ans est édité par la
Mairie du 10^e arrondissement**
(72 rue du Faubourg Saint-Martin
– 75010 Paris – 01 53 72 10 10 –
www.mairie10.paris.fr)

Direction de la publication :

Alexandra Cordebard

Rédaction en chef :

Amélie Gondré-Nascimento

Rédaction : Solal Besse de La Grandville

Crédits photos :

Mathieu Delmestre / MA10 ; Guillaume
Bontemps, Laurent Bourgogne, Emilie
Chaix, Joséphine Brueder et Henri
Gavat, Jean-Baptiste Gurliat / Ville
de Paris ; Nataliia Zhekova et Paola
Giannoni / iStock by Getty Images ;
Adobe Stock ; Freepik

Conception : Mairie 10 ; Agence Bolivie

Chargé d'impression : Chaumeil

Tirage : 5 500 exemplaires

Septembre 2026

Pour toute demande de modification, merci
d'envoyer un courriel à mairie10@paris.fr en
précisant l'objet de votre requête. Le contenu
du présent guide est la propriété exclusive
de la Mairie du 10^e arrondissement. Toute
reproduction, partielle ou totale, du contenu
du présent document est strictement interdite,
sauf accord explicite et écrit de la Mairie du 10^e
arrondissement.

Sommaire

I. L'inscription à l'école publique	4
1. Comment inscrire son enfant à l'école publique ?	
2. Les demandes de dérogation scolaire	
II. Le fonctionnement de l'école publique	6
1. Les chiffres-clés du 10 ^e	
2. Qui fait quoi ?	
3. La journée type de l'enfant	
III. Les activités périscolaires et extrascolaires	10
1. Présentation générale	
2. Et les vacances dans tout ça ?	
IV. La restauration scolaire dans le 10^e	13
1. Inscription et tarification	
2. L'engagement de la Caisse des écoles du 10 ^e	
V. ZOOM sur Paris Famille	16
1. Paris Famille, toutes vos démarches au même endroit	
2. Comment inscrire votre enfant via Paris Familles ?	
VI. L'accompagnement personnalisé des élèves	18
1. Les ateliers d'accompagnement scolaire	
2. Les dispositifs d'inclusion à destination des enfants en situation de handicap	
VII. La prévention contre les violences en milieu scolaire	21
1. Un guide destiné aux parents	
2. Un plan d'action contre les violences faites aux enfants	
VIII. Les espaces-ressources du 10^e	23
1. Informations et accompagnement des familles	
2. Loisirs et culture	
3. Soutien scolaire	
4. Inclusion	
5. Santé physique et mentale	
IX. Glossaire	27



I. L'inscription à l'école publique

Votre **mairie d'arrondissement est responsable des inscriptions** à l'école publique de tout enfant en âge d'être scolarisé.

L'instruction est **obligatoire à partir de 3 ans**, ce qui correspond à l'entrée en **petite section de maternelle**. Sous certaines conditions bien précises, les enfants âgés de 2 ans au jour de la rentrée peuvent également être inscrits.



1. Comment inscrire son enfant à l'école publique ?

L'inscription doit se faire lorsque votre enfant entre en âge d'être scolarisé ou dès votre arrivée dans l'arrondissement. Elle s'effectue :

- A la Mairie du 10^e, avec ou sans rendez-vous
- en ligne, via le site www.mairie10.paris.fr.

Cette demande d'inscription ne peut être faite que par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou responsable légal).

À noter que les enfants scolarisés en grande section de maternelle sont **automatiquement inscrits à l'école élémentaire** dont dépend géographiquement leur famille pour la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

Les documents à joindre aux dossiers de demande d'inscription :

- **Pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) du responsable légal de l'enfant ;
- **Livret de famille** ou **copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant** ;
- **Justificatif de domicile** (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone / OU quittance de loyer datant de moins de 3 mois / OU titre de propriété ou bail de location / OU facture établie par le gérant ou le propriétaire de l'hôtel / OU dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu) ;
- **Certificat de radiation** de l'école précédemment fréquentée pour les enfants ayant déjà été scolarisés (uniquement en cas de déménagement ou de changement d'établissement).



Une fois le certificat d'inscription remis aux parents par la Mairie du 10^e, ces derniers doivent prendre rendez-vous avec la direction de l'école, qui validera l'affectation de l'enfant en fonction des places disponibles dans l'établissement.

2. Les demandes de dérogation scolaire

La dérogation est une **procédure exceptionnelle**. Elle permet, sous réserve de places disponibles dans l'établissement demandé, d'accueillir un enfant dans une école autre que celle de son secteur, en prenant en considération la **situation particulière de la famille**.

Chaque enfant est inscrit auprès de l'école située dans le **secteur géographique dont dépend le domicile de la famille**. Ces secteurs, votés par le Conseil de Paris, sont établis dans l'objectif de garantir à tous les enfants une scolarisation de qualité qui favorise la mixité sociale et permet d'équilibrer au mieux les effectifs, selon les capacités d'accueil de chaque établissement.



Consultez en ligne la carte des secteurs scolaires.

Les motifs définis par la Mairie du 10^e arrondissement pour justifier une demande de dérogation scolaire sont les suivants :

- **Rapprochement des frères et sœurs au sein d'une même école ;**
- **Raison médicale ou handicap** avec reconnaissance de la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) ;
- **Motif social ;**
- **Personnel de l'Éducation nationale ou de la Ville de Paris** travaillant dans l'école demandée ou dans un autre établissement scolaire.

Le formulaire à remplir pour soumettre une demande de dérogation est disponible à la Mairie du 10^e et sur www.mairie10.paris.fr, et doit être accompagné du justificatif correspondant. **Chaque demande est examinée en commission**, en présence de l' élu en charge des affaires scolaires, des inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale, des directeurs et directrices des écoles, de représentants de parents d'élèves et des services de la Mairie du 10^e. Les résultats sont communiqués aux parents par courrier dans les 10 jours suivant la tenue de la commission. La campagne des dérogations scolaires se déroule entre mai et juin de chaque année scolaire.



INFO

En cas de déménagement dans un autre arrondissement, tout enfant est autorisé à poursuivre sa scolarité dans l'établissement où il l'a démarrée.

II. Le fonctionnement de l'école publique

1. Les chiffres-clés du 10^e



Zoom sur les cours Oasis du 10^e

Moins de bitume et davantage de végétation, avec de l'ombre, des points d'eau et des revêtements innovants contre la chaleur : tel est le principe des « cours Oasis », imaginées pour adapter les écoles parisiennes au changement climatique et **offrir aux enfants des îlots de fraîcheur pensés pour toutes et tous**.

Réaménagées pour cette rentrée 2026, les écoles **Lancry** et la maternelle **Léon Schwartzberg** portent à **10** le nombre de cours Oasis dans le 10^e.

2. Qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

Le Ministère de l'Éducation nationale a deux missions essentielles :

- **Définir** les programmes et contenus pédagogiques ainsi que les modalités des enseignements et des examens ;
- **Recruter** et affecter les personnels pédagogiques, en réévaluant chaque année le nombre de classes relevant de l'Académie de Paris.

Les enseignants et directeurs d'école dans le 10^e sont placés sous l'autorité du directeur académique en charge de l'enseignement du premier degré et sous celle d'une inspectrice et d'un inspecteur de circonscription de l'arrondissement.



La Ville de Paris

À travers la Direction des Affaires Scolaires (DASCO), la Ville de Paris a pour missions :

- **D'assurer** le fonctionnement matériel des établissements scolaires (construction, travaux, entretien, mobilier, fournitures...) ;
- **De recruter** les personnels municipaux intervenant dans les écoles (agents de service, assistantes maternelles, gardiens, professeurs de la Ville de Paris...) ;
- **D'organiser** et de gérer les activités périscolaires et extrascolaires (voir p. 10).

La Mairie d'arrondissement

Pour compléter l'action menée par la Ville de Paris, la Mairie d'arrondissement a la charge de :

- **Gérer** les inscriptions scolaires et les demandes de dérogation ;
- **Financer** l'achat de fournitures scolaires ;
- **Coordonner** la programmation et les crédits pour les travaux dans les écoles ;
- **Soutenir** des projets pédagogiques portés par les écoles.



Zoom sur les personnels de la Ville de Paris

Les Gardien.n.e.s d'école : Chargés de l'accueil et de l'accès aux bâtiments, ils et elles assurent la sécurité des écoles et des écoliers en régulant les entrées et les sorties.

Les Responsables Éducatifs de la Ville (REV) : sont responsables de tous les animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaires ainsi que des agent.e.s spécialisé.e.s des écoles maternelles (ASEM).

Les Adjoint.e.s d'Animation et d'Action Sportive (AAAS) : assurent l'encadrement des enfants pendant les temps d'activités périscolaires et extrascolaires.

Les Professeur.e.s de la Ville de Paris (PVP) : Recruté.e.s sur concours et rémunéré.e.s par la Ville de Paris, ils et elles enseignent en élémentaire les arts plastiques, l'éducation musicale et l'éducation physique et sportive.

Les Agent.e.s Spécialisé.e.s des Écoles Maternelles (ASEM) : assistent l'équipe enseignante dans l'organisation des activités pédagogiques et le maintien de l'hygiène corporelle des enfants.

Les Agent.e.s Techniques des Écoles (ATE) : En élémentaire, les ATE entretiennent les locaux au quotidien et veillent à la propreté du linge et du matériel pédagogique.

L'équipe médico-sociale : Composée de médecins, de secrétaires médicaux et d'assistants sociaux scolaires, elle assure des missions de prévention, de diagnostic et d'accès à la santé auprès des élèves et de leurs familles.

Un kit de rentrée gratuit pour les élèves de CP

Depuis 2024, tous les enfants inscrits en CP dans une école publique parisienne reçoivent à la rentrée un **kit complet de fournitures scolaires 100% gratuit**. Il est composé notamment d'un tote bag, de crayons de couleur, de feutres de couleur, d'une paire de ciseaux, d'une règle, de stylos, d'une ardoise, d'une colle et d'une gomme.

Cette mesure concerne **12 500 enfants** et vise à décharger les familles du poids, tant financier que psychologique, de ces achats essentiels.



3. La journée type de l'enfant

L'école est un **lieu structurant de la vie de l'enfant**, rythmée par le temps d'apprentissage scolaire mais aussi par les temps périscolaires. Le respect des horaires et l'assiduité des enfants comptent parmi les fondements des règles de l'école.

À L'ÉCOLE MATERNELLE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe
11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner
13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe	Centre de loisirs	13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe
	15h-16h30 Temps d'activités périscolaires			15h-16h30 Temps d'activités périscolaires
16h30-18h30 Goûter récréatif	16h30-18h30 Goûter récréatif		16h30-18h30 Goûter récréatif	16h30-18h30 Goûter récréatif

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe	8h30-11h30 Classe
11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner	11h30-13h30 Pause déjeuner
13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe	Centre de loisirs	13h30-16h30 Classe	13h30-15h Classe
	15h-16h30 Temps d'activités périscolaires			15h-16h30 Temps d'activités périscolaires
16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus	16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus		16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus	16h30-18h Étude surveillée, aides à la scolarité, ateliers bleus

Éducation nationale
Ville de Paris

III. Les activités périscolaires et extrascolaires

1. Présentation générale

Encadrés par le personnel de la Ville de Paris et proposés **gratuitement sur inscription**, les temps d'activités périscolaires (au sein de l'école pendant l'année scolaire, en dehors des heures de classe) et extrascolaires (pendant les vacances scolaires) contribuent à **la formation et à l'épanouissement des enfants**. Pensés en complément de l'action menée par l'Éducation nationale, ils **favorisent l'échange et la découverte** à travers une multitude d'activités pour répondre aux besoins et aux envies de chacune et chacun.

Les Ateliers du samedi matin – Gratuité

Ouverts tous les samedis matin de 8h45 à 11h45 dans les écoles élémentaires Martel, Aqueduc et Saint-Maur, ces ateliers sans inscription accueillent les enfants de 4 à 14 ans révolus. Au programme : de nombreuses activités ludiques, sportives et culturelles proposées gratuitement et animées par différents acteurs municipaux ou associatifs.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) – Gratuité

Les TAP, qui se déroulent les mardis et vendredis de 15h à 16h30, proposent un large panel d'activités ludo-éducatives (sport, culture, arts, sciences...). Ils sont gérés par des animateurs de la Ville de Paris ou des intervenants associatifs.

Le temps du midi

Le temps du midi, qui se déroule de 11h30 à 13h30, est un moment de restauration mais aussi un temps éducatif et de détente qui favorise la socialisation et le vivre-ensemble.

Les espaces premiers livres (école maternelle) et les bibliothèques centres de documentation (école élémentaire)

Ces lieux permettent la mise en place

régulière d'activités de sensibilisation autour du livre et de la lecture sur les temps du midi, du goûter et de l'étude surveillée. Ces activités sont gérées par des animateurs spécialisés.

Le goûter récréatif (école maternelle)

Ce moment convivial, proposé en semaine de 16h30 à 18h30, est conçu pour répondre aux besoins de détente des enfants en fin de journée. Il inclut la distribution d'une collation élaborée par la Caisse des écoles, suivie d'activités ludo-éducatives variées (jeux, contes, expression corporelle et artistique...).

Les études surveillées (école élémentaire)

Elles se déroulent tous les jours de la semaine de 16h30 à 18h et permettent aux enfants de faire leurs devoirs sous la surveillance d'animateurs de la Ville de Paris.

Les Ateliers bleus (école élémentaire)

Mis en place de 16h30 à 18h, ils permettent aux enfants de découvrir diverses disciplines artistiques et sportives telles que le cirque, le théâtre, la magie...

Connaissez-vous les Passerelles ?

Les actions dites « Passerelles » visent à faciliter la transition des enfants avant leur entrée en maternelle, en CP et en 6^e. Élaborées par l'ensemble des équipes de la petite enfance, elles favorisent une adaptation progressive afin de vivre au mieux ces moments-clés.

C'est dans ce cadre qu'un **centre de loisirs petite enfance** est ouvert chaque été dans le 10^e. Dédié aux enfants de **2 ans et demi à 4 ans**, il vise à préparer les petits en vue de la rentrée scolaire tout en consolidant les acquis de la première année de maternelle.

Les loisirs pour toutes et tous

Les centres de loisirs, gérés par la Ville de Paris, sont ouverts dans toutes les écoles **les mercredis**, et dans une partie des écoles, dites de « regroupement », pendant **les vacances scolaires**.

Chacun d'entre eux propose une **alternance d'activités et de sorties pour répondre aux besoins des enfants accueillis**. Sauf exception, les inscriptions dans un centre donné dépendent de la sectorisation au même titre que les inscriptions à l'école.

Les **tarifs sont fonction du quotient familial** et les **inscriptions se font selon un calendrier précis**, à retrouver ici : <https://www.paris.fr/pages/centres-de-loisirs-2084>.

2. Et les vacances dans tout ça ?

Les Vacances Arc-En-Ciel

Chaque été, la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris (DASCO) propose, pour les **enfants âgés de 4 à 16 ans**, des **séjours à la mer, à la campagne et à la montagne à tarifs préférentiels**. Afin de garantir une égalité d'accès à ce dispositif, l'attribution des places se fait via un **tirage au sort annuel**, qui permet aux familles pré-inscrites d'obtenir un ordre de priorité en fonction de leurs revenus et de leur situation.

Les pré-inscriptions se font **en ligne, généralement début janvier** au retour des vacances d'hiver. Si un enfant a des besoins éducatifs particuliers et/ou se trouve en situation de handicap, la famille peut contacter directement le service Inclusion des Vacances Arc-en-Ciel au 01 42 76 33 04 (joignable du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Une fois le tirage au sort effectué, les familles retenues sont contactées afin qu'elles finalisent leur inscription en déposant en ligne les pièces justificatives demandées.



Envie d'en savoir plus ?
Flashez ce QR code !



Les Mini-Séjours

À l'occasion des vacances scolaires, des séjours sont régulièrement proposés aux familles **directement via le centre de loisirs où sont inscrits leurs enfants**. Ces « mini-séjours », d'une **durée maximale de 5 jours**, s'adressent aux **enfants de 4 à 13 ans**. Ils se déroulent dans des régions favorisant la découverte de la nature (campagne, mer, montagne) et proposent des activités spécifiquement adaptées à l'âge des enfants accueillis.

Le **nombre de places est limité à 24 enfants par séjour**, et les tarifs appliqués sont fonction du quotient familial.

Ces Mini-Séjours, tout comme les Vacances Arc-en-Ciel, sont pensés et organisés pour permettre **l'inclusion des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers**.

Des difficultés avec les outils numériques ?

Besoin d'un coup de pouce pour effectuer vos démarches en ligne ?
Vous pouvez vous faire aider gratuitement par :

- **la Conseillère numérique de la Mairie du 10^e**, qui vous accueille chaque semaine sur rendez-vous (72, rue du Faubourg Saint-Martin / 01 53 72 10 10) ;
- **le centre social Aires 10**, qui propose des permanences sans rendez-vous les lundis, mardis et jeudis de 10h à 12h, ainsi que les vendredis de 14h à 16h (2, rue du Buisson Saint-Louis / 01 42 02 82 51) ;
- **l'Espace de vie sociale La Grange**, qui propose des ateliers sur inscription gratuite tous les jeudis de 16h30 à 17h30 (1, rue Louis Blanc / 01 42 01 46 83).



IV. La restauration scolaire dans le 10^e

« La restauration (déjeuner et goûter) dans les écoles publiques de l'arrondissement est **assurée par la Caisse des écoles du 10^e et ses 150 agents**. Présidée par la Maire du 10^e arrondissement, Alexandra Cordebard, cette structure prépare chaque jour **5 500 repas entièrement cuisinés sur place dans les 18 cuisines des écoles du 10^e arrondissement**. Fidèle à son engagement en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité, la Caisse des écoles privilégie une **cuisine maison**, élaborée par ses équipes à partir de produits sélectionnés avec soin. Temps essentiel qui rythme la journée de l'enfant, le déjeuner est à la fois un moment de découverte gustative, d'éducation au goût et de convivialité, favorisant la socialisation tout autant que l'apprentissage. »

1. Inscription et tarification

La cantine est ouverte, sur inscription préalable, à tout enfant scolarisé dans une école publique de l'arrondissement. **Depuis la rentrée 2026-2027, l'inscription à la restauration scolaire s'effectue sur le portail Paris Familles**. Comme précédemment, l'inscription au guichet de la Caisse des écoles reste possible.

L'inscription à la restauration scolaire est valable pour toute l'année scolaire. Les familles peuvent inscrire leur enfant, modifier ou suspendre cette inscription uniquement pendant les périodes de campagne prévues par la Ville de Paris.

Pour effectuer cette démarche, il suffit de se connecter au portail Paris Familles avec ses identifiants MonParis ou via FranceConnect, puis de sélectionner l'onglet « Faire une inscription ». Les familles sont également invitées à mettre à jour leur quotient familial afin que la facturation soit adaptée à leur situation.

La grille tarifaire, composée de 10 tranches, est fixée par le Conseil de Paris. L'attribution de ces tranches dépend des ressources du foyer, calculées à partir du quotient familial. Afin de garantir l'accès de tous les enfants à la restauration scolaire, **les repas sont gratuits pour les familles relevant des tranches tarifaires 1 et 2**. La participation demandée augmente ensuite progressivement selon les revenus du foyer.

Tranche tarifaire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Quotient familial en €	≤ 234	de 234,01 à 384	de 384,01 à 548	de 548,01 à 959	de 959,01 à 1 370	de 1 370,01 à 1 900	de 1 900,01 à 2 500	de 2 500,01 à 3 333	de 3 333,01 à 5 000	≥ 5 000
Tarif par repas	Gratuit	Gratuit	1,62 €	2,28 €	3,62 €	4,61 €	4,89 €	5,10 €	6,00 €	12,00 €

Ces tarifs ne correspondent qu'à une partie du coût réel des repas, la Ville de Paris contribuant au financement du service de restauration scolaire afin de garantir une alimentation de qualité accessible à toutes les familles.

À la rentrée 2026-2027, les familles bénéficient d'une **facture unique Paris Familles** regroupant l'ensemble des activités de leurs enfants, y compris la restauration scolaire. Accessible à tout moment depuis le portail Paris Familles, rubrique « Mes factures », ce dispositif simplifie les démarches administratives.

En cas de séparation des parents, la facture peut être répartie entre les responsables légaux. Lorsque cette répartition existe déjà dans Paris Familles, elle s'applique automatiquement aux frais de restauration scolaire. Dans le cas contraire, un justificatif précisant les modalités de répartition doit être transmis à Paris Familles.

Le règlement peut être effectué par **prélèvement automatique, carte bancaire ou espèces**. Les familles qui souhaitent opter pour le prélèvement automatique doivent en faire la demande sur le portail.

Pour toute question relative à l'inscription, à la facturation ou au paiement, les familles peuvent contacter le service Paris Familles, la Caisse des écoles du 10^e arrondissement ou consulter les informations disponibles sur le portail familles-portail.paris.fr.

Modalités d'inscription, règlement intérieur de la restauration scolaire ou encore foire aux questions : toutes les informations sont à retrouver ici



2. L'engagement de la Caisse des écoles du 10^e

Des repas équilibrés, cuisinés sur place et de qualité

Les menus, communs à toutes les écoles et collèges publics du 10^e arrondissement, sont élaborés conjointement par **une diététicienne et le conseiller culinaire de la Caisse des écoles** afin de garantir l'équilibre nutritionnel des repas, la diversité des saveurs et le plaisir de manger. Préparés chaque jour dans les cuisines des écoles du 10^e arrondissement, les repas mettent à l'honneur une **cuisine maison**, réalisée au plus près des enfants par les équipes de la Caisse des écoles.

Les menus comprennent **deux repas végétariens par semaine**. Les trois autres jours, les enfants ont la possibilité de choisir **une alternative végétarienne**, désormais déployée dans l'ensemble des établissements scolaires de l'arrondissement.

La Commission des menus, composée de représentants de parents d'élèves élus, d'agents de la Caisse des écoles et de l'Adjoint à la Maire chargé des affaires scolaires, constitue un temps d'échange privilégié autour de la restauration scolaire. Elle permet d'évoquer la qualité des repas servis, les retours des enfants, les nouvelles recettes proposées ainsi que l'ensemble des sujets relatifs à la restauration. À cette occasion, la direction de la Caisse des écoles répond aux questions des familles et partage les orientations du service.

En complément, **un Club des goûteurs** est proposé chaque année dans les écoles élémentaires afin de faire des enfants de véritables acteurs de leur cantine. Ce dispositif leur permet de découvrir de nouvelles saveurs, d'exprimer leurs préférences et de contribuer à l'amélioration continue des repas servis.

Les menus sont affichés chaque semaine à l'entrée des écoles et disponibles sur le site internet de la Caisse des écoles du 10^e (www.cde10.fr) ainsi que sur l'Instagram de la Caisse.

Une alimentation durable et responsable

Les plats servis dans les cantines du 10^e sont **préparés chaque jour sur place**, directement dans les cuisines des écoles. Ils tiennent compte de la saisonnalité des produits et de l'équilibre alimentaire des enfants. Grâce à un travail engagé de longue date, la part de **l'alimentation durable atteint aujourd'hui 84 %** dont 70 % de bio.

Les cantines du 10^e sont par ailleurs **labellisées Ecocert « En Cuisine » niveau 2**, une reconnaissance qui valorise leur engagement en faveur d'une alimentation plus durable, plus locale et plus respectueuse de l'environnement. La Caisse des écoles poursuit cette démarche d'amélioration continue avec l'objectif d'obtenir **le niveau 3 du label en 2027**.

La sensibilisation des enfants à une alimentation responsable passe également par la **lutte contre le gaspillage alimentaire**. Tout au long de l'année, les équipes éducatives et de restauration mènent des actions de sensibilisation et proposent aux enfants des portions adaptées à leur appétit. À l'occasion de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, la Caisse des écoles organise chaque année son **Challenge anti-gaspi inter-écoles**, qui mobilise les élèves autour d'actions concrètes pour mieux comprendre l'impact du gaspillage alimentaire et adopter les bons réflexes. Pour la première fois, les écoles maternelles et les collèges ont récemment été associés à cette démarche collective.

Cet engagement responsable se retrouve tout au long de la chaîne alimentaire, depuis le choix des produits jusqu'à leur valorisation après consommation. Aujourd'hui, l'ensemble des cantines du 10^e arrondissement trie et valorise leurs biodéchets afin de réduire leur impact environnemental.

Depuis 2026, tous les établissements scolaires du 10^e sont également équipés de **plateaux en inox fabriqués en France**, permettant de réduire significativement l'utilisation du plastique dans les cantines et de réduire la charge portée par les enfants et les personnels tout en maintenant une qualité de service optimale.

Pour suivre toute l'actualité de la Caisse des écoles du 10^e, flashez ce QR code



V. ZOOM sur Paris Famille

1. Paris Familles, toutes vos démarches au même endroit

Paris Familles est un service de la Ville de Paris qui vous permet :

- d'inscrire vos enfants à la crèche, à l'école, aux activités périscolaires et extrascolaires (temps du midi, études, goûters, TAP, centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, etc.), dans une majorité d'arrondissements à la restauration scolaire pour les écoles et collèges, le service de repas de certains jardins d'enfants pédagogiques, ainsi qu'aux activités d'enseignement artistique pour vous-même ou vos enfants (conservatoires municipaux, conservatoire à rayonnement régional, ateliers beaux-arts) ;
- de suivre vos demandes et inscriptions ;
- de consulter et gérer vos informations de tarification (quotient familial et tranche tarifaire) et de facturation pour votre famille ;
- de signaler tout changement dans votre situation familiale (ajout d'un enfant, déménagement, union, séparation / divorce, changement de données bancaires, etc.) ;
- de recevoir une seule facture dématérialisée pour toutes les activités mentionnées (où seule votre caisse des écoles reste votre interlocutrice) et consulter l'historique de vos factures ;
- de payer vos factures en ligne ou par prélèvement automatique.



Rentrée 2026 : l'inscription à la restauration scolaire évolue

Pour les élèves des écoles publiques (maternelles et élémentaires) et des collèges publics hors cités scolaires, l'inscription à la restauration scolaire se fait désormais via Paris Familles dans les arrondissements suivants : Paris Centre, 6^e, 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e, ainsi que dans les jardins d'enfants pédagogiques du 12^e, 13^e, 14^e, 19^e et 20^e.

Pour les établissements des autres arrondissements, l'inscription à la restauration scolaire se réalise auprès de la caisse des écoles de l'arrondissement concerné.

La première facture pour la restauration scolaire sera en novembre 2026.



2. Comment inscrire votre enfant via Paris Familles ?

Vous pouvez effectuer l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire et/ou la modifier uniquement pendant les campagnes d'inscription de Paris Familles.



Comment inscrire votre enfant via Paris Familles ?

- 1 → Accédez au portail Paris Familles depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone ;
- 2 → Connectez-vous avec vos identifiants MonParis, que vous trouvez sur vos factures Paris Familles, ou créez un compte en utilisant le service FranceConnect ;
- 3 → Allez dans le menu « Faire une inscription » et sélectionnez l'inscription Restauration scolaire ;
- 4 → Réalisez votre inscription et validez le récapitulatif final ;
- 5 → Si vous ne l'avez pas fait, mettez à jour votre tranche tarifaire pour toute l'année scolaire sur le site Mon Quotient Familial Parisien afin que votre facturation soit calculée en fonction de votre situation.

Pour plus d'information, flashez ce QR code →



VI. L'accompagnement personnalisé des élèves

1. Les ateliers d'accompagnement scolaire

Plusieurs dispositifs ont été mis en place par la Ville de Paris afin d'offrir aux enfants qui en ont besoin un accompagnement scolaire renforcé. **Ces ateliers sont gratuits et associent étroitement parents et enseignants.**

Les clubs « Coup de pouce » CLE et CLEM

Fruit d'un partenariat entre la Ville de Paris, l'Éducation nationale et l'association Coup de pouce, ces dispositifs sont réservés **aux écoles en réseau d'éducation prioritaire** ou bénéficiant d'une convention académique pluriannuelle de priorité éducative.

Les « **Clubs Lecture et Écriture** » (CLE), organisés par petits groupes de 5 à 6 élèves, s'adressent aux **enfants de CP** et visent à **favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture** à travers des activités ludiques. Les « **Clubs Lecture, Écriture et Mathématiques** » (CLEM) sont quant à eux **destinés aux élèves de CE1** et incluent en complément un accompagnement en mathématiques. Ces ateliers se déroulent **trois soirs par semaine**, de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires).

Les ateliers ALEM

Organisés par la Ville de Paris et l'Éducation nationale, ces « **Ateliers Lecture, Expression, Mathématiques** », qui se déroulent par groupes de 6 à 10 enfants, ont pour objectif de **stimuler l'expression, de renforcer l'autonomie et de consolider les apprentissages en français et en mathématiques des élèves de CM1 et de CM2** afin de favoriser la transition vers le collège. Ils se déroulent **quatre soirs par semaine de 16h30 à 18h**, hors vacances scolaires (deux soirs sont consacrés au français, et deux autres soirs sont consacrés aux mathématiques).

Ces divers ateliers d'accompagnement débutent au **retour des vacances de Toussaint**, afin de permettre aux enseignants de repérer les élèves en difficulté et de proposer aux familles **ce service, qui est facultatif**. Ils se prolongent pendant toute la durée de l'année scolaire et se concluent par une **cérémonie en Mairie du 10^e** afin de saluer le travail accompli par toutes et tous.

2. Les dispositifs d'inclusion à destination des enfants en situation de handicap

En vertu du Code de l'éducation, **le service public se doit de veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants sans aucune distinction**. Quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

Au-delà des actions menées depuis plusieurs années pour **améliorer l'accessibilité des bâtiments scolaires**, la Ville de Paris s'est attachée à développer **différents dispositifs** afin de permettre aux **enfants en situation de handicap** de **participer pleinement à la vie scolaire** au sein de leur établissement.

En complément de l'action de l'État, qui peut affecter des **Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)**, elle déploie ainsi des **renforts de personnels** au sein des équipes d'animation afin d'accompagner au mieux les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Une dotation spécifique est par ailleurs réservée au budget de fonctionnement des établissements scolaires disposant d'**Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, lesquelles viennent en appui de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Cet accueil inconditionnel à l'école s'applique également aux **activités périscolaires et extrascolaires proposées dans notre arrondissement**, et se développe année après année sous l'impulsion de la CASPE (Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance) **des 8^e, 9^e et 10^e arrondissements**, qui élabore des **stratégies d'inclusion et d'accessibilité universelle** en faveur des enfants à besoins éducatifs particuliers. Parmi celles-ci :

Le centre de loisirs à parité (CLAP) pour les 6-13 ans

Le **CLAP élémentaire Clichy**, situé au 10 rue de Clichy dans le 9^e et adossé à un centre de loisirs élémentaire « classique », accueille tous les mercredis, ainsi que pendant les vacances scolaires, **jusqu'à 15 enfants en situation de handicap et sans handicap**. L'objectif de cette structure, ouverte à toutes et tous sans condition de sectorisation, est de **favoriser le vivre-ensemble, l'entraide et l'enrichissement mutuel** à travers des activités et des sorties adaptées aux besoins de chaque enfant.

L'inscription se fait sur Paris Familles pour les enfants sans handicap, et directement auprès du CLAP pour les enfants en situation de handicap afin de permettre l'identification de leurs besoins.

CONTACT ✉ inscriptionclapclichy@paris.fr

Autrement Capable, le centre de ressources d'inclusion local (CRIL)

Ce centre accueille à la journée, durant les vacances scolaires, **jusqu'à 32 enfants d'écoles maternelles et élémentaires**. Élaboré autour de la **pédagogie inclusive**, il vise à répondre aux besoins de chacun en proposant un fonctionnement personnalisable ainsi que des matériels **communs adaptés à tous**. Trois espaces ont été conçus pour accueillir les enfants en libre circulation : un **Espace Sensoriel** (pensé pour être un endroit calme où chacun peut venir se reposer librement), un **Espace Motricité**, et un **Espace Activité/Communication et Expression**.

Les inscriptions ne sont pas gérées par les familles mais effectuées directement par les centres de loisirs parisiens.



Connaissez-vous la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?

La MDPH, créée par la Ville de Paris en 2006, **accompagne dans leurs démarches quotidiennes les personnes en situation de handicap et leurs familles**. Elle coordonne notamment les demandes d'Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), participe à la mise en œuvre du Projet personnalisé de scolarisation (PPS), ou encore oriente en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). **Son antenne réservée aux enfants est située au 33, rue Alphonse Penaud, dans le 20^e.**

Il existe en parallèle de ces dispositifs municipaux de nombreuses ressources associatives (voir p. 19-23).



VII. La prévention contre les violences en milieu scolaire

1. Un guide destiné aux parents

Parler, plus encore pour un enfant, est un acte de courage. Le mouvement de libération de la parole concernant les violences sexuelles faites aux enfants appelle une mobilisation collective.

Les enfants savent exprimer ce qui ne va pas : il faut les écouter et savoir entendre leurs mots pour agir et les protéger.

La Ville de Paris a souhaité mettre à disposition des repères et des ressources sur ce sujet difficile. Que vous soyez directement concerné ou non par des signalements au sein de l'école ou dans l'entourage de votre enfant, vous trouverez dans ce guide des informations sur les outils à votre disposition pour protéger les enfants contre les violences sexuelles.

Apprendre que son enfant a subi, ou aurait pu subir, des violences sexuelles est un choc profond. Beaucoup de parents décrivent un sentiment d'effondrement et d'impuissance. Il existe néanmoins des réponses et des ressources ; des professionnels sont formés pour accompagner les enfants et leurs familles.

Ce guide a pour objectif de vous aider, en tant que parent, à comprendre le phénomène des violences sexuelles, en reconnaître certains signes possibles chez un enfant, savoir comment réagir si votre enfant se confie à vous et l'accompagner vers la protection et le soin. Car avec un adulte protecteur et un accompagnement adapté, tous les enfants peuvent se reconstruire.



Le guide complet est accessible
sur le site de la ville de Paris
ou par QR Code →





2. Un plan d'action contre les violences faites aux enfants

La Ville de Paris fait de la sécurité et du bien-être des enfants pendant le temps scolaire une priorité absolue, et a annoncé un nouveau plan d'action contre les violences faites aux enfants, adopté en Conseil de Paris du mardi 14 avril 2026.

Ce plan d'action repose sur six axes majeurs, avec notamment trois nouvelles actions clés : · la création de la convention citoyenne sur la protection et les temps de l'enfant à l'école,

- le développement à la rentrée 2026 de l'école parisienne du périscolaire
- la mise en place d'un service municipal d'agrément et de contrôle.

Il prévoit également la totale transparence des échanges avec les familles, le renforcement de la formation et de l'encadrement des agents, l'amélioration de la prise en charge des victimes, ainsi qu'un traitement rapide, rigoureux et systématique des signalements.

- 1 Transparence totale et information des familles : restaurer la confiance par une information claire, systématique et vérifiable.
- 2 Culture du signalement : garantir que chaque alerte déclenche une réponse rapide, connue et irrécusable.
- 3 Professionnalisation et formation massive des agents : élever le niveau de compétence et de vigilance.
- 4 Sécurisation renforcée : recrutement, encadrement et contrôle : prévenir les risques en amont et garantir un environnement sécurisé.
- 5 Prise en charge des victimes et accompagnement psychologique : ne laisser aucun enfant ni famille seuls face aux violences.
- 6 Une convention citoyenne pour refonder le modèle parisien : associer les familles, les enfants et les professionnels pour définir un nouveau cadre.



L'intégralité du plan d'action est accessible sur le site de la ville de Paris ou par QR Code



VIII. Les espaces-ressources du 10^e pour les enfants et leurs parents

1. Informations et accompagnement des familles

Parce qu'être parent n'est pas toujours de tout repos, de nombreuses ressources existent dans le 10^e pour vous informer, vous orienter et vous accompagner au quotidien. N'hésitez pas à les solliciter.

Le Relais Informations Familles (RIF)

Mis en place par la Mairie du 10^e, le RIF est un espace destiné à orienter les parents, à les aider dans les démarches d'inscription à l'école, et peut orienter vers des lieux ressources de l'arrondissement.

📍 72, rue du Faubourg Saint-Martin
☎ 01 53 72 11 50

La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est un service gratuit, accessible à toutes et tous sans conditions de revenus, et financé par la Ville de Paris et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ses centres proposent notamment un suivi médico-social gratuit aux enfants de 0 à 6 ans ainsi que des séances de médiation familiale.

Les centres de PMI du 10^e :

PMI Aqueduc

📍 55, rue de l'Aqueduc
☎ 01 55 26 94 55

PMI Croix-Rouge

📍 48, rue du Faubourg Saint-Denis
☎ 01 47 70 10 34

PMI La Villette

📍 73, boulevard de la Villette
☎ 01 44 84 70 22

PMI Alban Satragne

📍 3, square Alban Satragne
☎ 01 53 34 24 90

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Le site www.caf.fr vous guide pas à pas dans vos démarches et vous informe sur les différentes aides proposées.

La Maison des solidarités du 10^e (EPS)

Cette structure a pour mission d'informer et d'orienter les usagers de l'arrondissement. Ses équipes proposent notamment un accompagnement social aux familles en difficulté.

📍 23bis, rue Bichat
☎ 01 53 19 26 26

La Médiation Familiale Paris Esperem

Association offrant un service d'accompagnement pour préparer, dans le cadre d'une séparation, un futur apaisé autour des enfants et/ou de la famille au sens large.

📍 190, rue Lafayette
☎ 01 40 35 81 60

Espace universel

Lieu dédié à l'intégration et à l'accompagnement des parents issus de l'immigration.

📍 25-27, rue de l'Échiquier
☎ 01 45 23 58 70



2. Loisirs et culture



Mon enfant et les écrans

Si le numérique facilite l'accès à de nombreuses ressources et offre une formidable ouverture sur le monde, les écrans peuvent aussi avoir des effets négatifs sur le développement et la santé des plus jeunes. À chaque âge son écran !

- **De 3 à 6 ans : L'enfant a besoin de découvrir ses dons sensoriels et manuels**
Limitez les écrans, partagez-les, parlez-en en famille.
- **De 6 à 9 ans : L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social**
Créez avec les écrans, expliquez-lui Internet.
- **De 9 à 12 ans : L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde**
Apprenez-lui à se protéger et à protéger ses échanges.

Conservatoire municipal d'arrondissement Hector Berlioz

Présent dans toutes les écoles publiques du 10^e, il offre aux élèves de CP une initiation à la musique et au spectacle vivant. Conçu pour compléter le projet éducatif délivré par les professeurs des écoles et les professeurs d'éducation musicale de la Ville de Paris, ce Parcours de Sensibilisation Musicale permet de faire découvrir aux enfants la formation d'excellence dispensée toute l'année au sein du conservatoire.

📍 6, rue Pierre Bullet
☎ 01 42 38 33 77

Médiathèque Françoise Sagan

Elle propose une collection de 100 000 documents (livres, DVD, CD, vinyles, presse), dont 30 000 destinés à la jeunesse. Elle abrite également le Fonds patrimonial « Heure Joyeuse », soit 100 000 documents jeunesse du XVI^e siècle à nos jours à consulter sur place, et propose une riche programmation culturelle, gratuite et ouverte à toutes et à tous.

📍 8, rue Léon Schwartzenberg
☎ 01 53 24 69 70

Bibliothèque Claire Bretécher

Le 2^e samedi de chaque mois, à 10h30, un atelier de lecture de contes est organisé pour les enfants de 0 à 5 ans.

📍 11, rue de Lancry
☎ 01 42 03 25 98

Bibliothèque François Villon

Toute l'année, des ateliers et rencontres sont proposés aux enfants et à leurs parents le samedi et le mercredi : ateliers créatifs, rencontres avec auteurs illustrateurs, lecture d'histoires, spectacles de la petite enfance aux plus grands, sans oublier les bibliothèques en plein air pendant l'été.

📍 81, boulevard de la Villette
☎ 01 42 41 14 30

DES COURS DE RÉCRÉ OUVERTES LE SAMEDI !

Dans le cadre du dispositif de la « Ville du quart d'heure », qui vise à remettre l'école au cœur des quartiers, plusieurs cours de récréation sont ouvertes aux familles **tous les samedis de l'année scolaire, de 10h à 19h** (fermeture à 17h d'octobre à février). Au programme : des activités ludiques et des loisirs entièrement gratuits, pour petits et grands !

- **École élémentaire Parmentier**
159, avenue Parmentier
- **École élémentaire des Récollets**
19, passage des Récollets
- **École maternelle Aqueduc**
39, rue de l'Aqueduc

Bassin-école de la Grange-aux-Belles

Ateliers d'adaptation à l'eau, apprentissage de la nage et séances d'aqua-jeux en famille, pour les enfants de 0 à 8 ans.

📍 17, rue Boy-Zelenski

☎ 01 42 03 40 78

✉ information-gab@asso-crl10.net

Les Petits Poètes

Espace d'accueil du CRL10 proposant des ateliers créatifs et des sorties pour les enfants et leurs familles.

📍 16, rue Boy-Zelenski

☎ 06 67 27 21 55

✉ lespetitspoetes@crl10.net

COUP DE PROJECTEUR SUR LES CENTRES PARIS ANIM'

Les centres Paris Anim', en délégation de service public de la Ville de Paris, offrent une palette de quelque **400 activités dans tous les domaines** (accompagnement à la scolarité, culture, sport, arts du spectacle, musique, informatique, etc.), à des tarifs préférentiels. Ouverts toute l'année, ils proposent aussi, pendant les vacances scolaires, **des stages, des sorties et des séjours**. Au nombre de quatre dans le 10^e, ils sont gérés par l'association CRL10 :

➔ **Centre Château-Landon**
31, rue du Château-Landon / 01 46 07 84 12

➔ **Centre Grange-aux-Belles**
6, rue Boy-Zelenski / 01 42 03 40 78

➔ **Centre Jean Verdier**
11, rue de Lancry / 01 42 03 00 47

➔ **Centre Jemmapes**
116, quai de Jemmapes / 01 48 03 33 22

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.crl10.net.

Graine de familles

Lieu d'accueil enfants-parents pour les 0-6 ans qui offre aux familles un espace convivial où jouer ensemble, partager et se faire accompagner au quotidien.

📍 8, rue Perdonnet

☎ 01 42 09 82 30

Ludothèques en plein air

L'R de jeux / Place de la République

Plus grande ludothèque en plein air de France, elle propose des activités gratuites aux familles et à tous les publics.

La Ludomouv' citoyenne / Place Jan Karski

Animée par des bénévoles avec le concours du CRL10, elle propose de multiples activités ludiques et gratuites pour les enfants et leurs familles.

➔ Plus d'infos sur Paris.fr !

3. Soutien scolaire

Aires 10

Centre social proposant de l'accompagnement scolaire aux enfants du CP jusqu'au collège. Ces séances, qui incluent aide aux devoirs et activités ludiques, se déroulent tous les soirs de la semaine, de 16h30 à 18h.

📍 2, rue du Buisson Saint-Louis

☎ 01 42 02 82 50

✉ contact@aires10.net

Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (ACORT)

Association proposant un accompagnement à la scolarité pour les enfants de familles issues de l'immigration.

📍 2bis, rue Bouchardon

☎ 01 42 01 12 60

✉ acort@acort.org

Association Jeunesse Saint-Vincent de Paul

Association proposant des activités socio-éducatives (accompagnement scolaire, sport, arts, loisirs, séjours...) à destination des enfants à partir de 6 ans.

📍 12, rue Bossuet

☎ 01 48 78 61 01

✉ accueil@jeunes-saintvincent.org

Association Robert Desnos

Association proposant des formations autour de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français. Les ateliers sont destinés en priorité aux habitants des quartiers de la Grange-aux-Belles et du Terrage.

- 📍 9, rue Louis Blanc
- ☎ 01 42 39 82 84
- ✉ desnosrobert48@gmail.com

Axes pluriels

Espace de vie sociale proposant un accompagnement scolaire pour les élèves du primaire et du secondaire, mais aussi des cours de français et des sorties pour les familles.

- 📍 55, rue du Château d'Eau
- ☎ 01 44 83 03 64
- ✉ axespluriels@gmail.com

Le Club Tournesol

Géré par l'association ARC-EA, cet espace de vie sociale propose un accompagnement à la scolarité à partir du CP, ainsi que des activités parents-enfants et un point d'accès au numérique.

- 📍 13, rue du Terrage
- ☎ 01 43 29 62 61
- ✉ clubtournesol10@arc-ea.org

Le Pari's des Faubourgs

Centre social proposant diverses activités sportives et éducatives, ainsi qu'un accompagnement à la scolarité. Ces séances, ouvertes aux enfants à partir de 8 ans, se déroulent les lundis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.

- 📍 12, rue Léon Schwartzberg
- ☎ 01 45 23 34 87
- ✉ accueil@lepfab.net

4. Inclusion

Ikigai

Association proposant des activités et des supports pédagogiques innovants pour favoriser l'inclusion des enfants avec autisme ou troubles du neuro-développement.

- 📍 5, rue Jules Lefebvre (9^e)
- ☎ 06 23 16 73 57
- ✉ contact@association-ikigai.org

J'imaginerais

Association proposant des activités artistiques, culturelles et sportives destinées aux enfants, adolescents et jeunes adultes avec autisme.

- 📍 16, rue Boy-Zelenski
- ☎ 07 70 34 38 34
- ✉ jimaginerais@gmail.com

TouPI (Tous Pour l'Inclusion)

Association proposant un accompagnement aux familles concernées par le handicap cognitif (troubles autistiques, troubles de l'apprentissage, trisomie...).

- 📍 120, boulevard de Magenta
- ☎ 07 81 82 45 62
- ✉ toupipi@outlook.fr

5. Santé physique et mentale

Association Olga Spitzer

Association dédiée à la protection de l'enfance et proposant des actions de soutien à la parentalité.

- 📍 9, cour des Petites Écuries
- ☎ 01 43 46 76 23

Centre médico-psychologique infanto-juvénile (CMP)

Centre dédié aux enfants en souffrance psychique.

- 📍 120, quai de Jemmapes
- ☎ 01 42 00 05 05

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)

Centre proposant un suivi et un accompagnement des enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs ou des troubles du comportement.

- 📍 9, cour des Petites Écuries
- ☎ 01 42 46 33 11

Les Pâtes au beurre

Espace gratuit, anonyme et accessible sans rendez-vous, qui propose un soutien psychologique aux parents, en présence ou non de leurs enfants.

📍 140, rue du Faubourg Saint-Martin
☎ 06 22 03 23 41

Service d'écoute psychologique parents-enfants D. W. Winnicott

Consultations psychologiques par téléphone ou sur place (sur rendez-vous), gratuites et anonymes, centrées sur les conflits familiaux et le soutien à la parentalité.

📍 9, cour des Petites Écuries
☎ 01 42 46 66 77

Zoom sur la Mission Droits de l'Enfant

Créée en 2020 par la Ville de Paris, la Mission Droits de l'Enfant a son siège dans le 10^e, au sein de l'ancienne école Paradis. Son rôle : **défendre et promouvoir les droits de tous les enfants parisiens**. Grâce à ses équipes de volontaires en service civique, elle intervient à travers la capitale, au sein de tous les lieux accueillant des enfants. Outre la connaissance de leurs droits fondamentaux, garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant, les intervenants s'attachent, par le biais d'ateliers ludiques et interactifs, à **sensibiliser les jeunes pour prévenir notamment le harcèlement et les violences sexuelles**.

Envie d'en savoir plus ? Contactez la Mission Droits de l'Enfant en écrivant à missiondroitsdelenfant@paris.fr.

Pour visualiser, sous forme de cartographie, l'ensemble des **ressources de santé accessibles aux jeunes dans le 10^e**, flashez ce QR code.



IX. Glossaire

AESH : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

ALEM : Atelier Lecture, Expression, Mathématiques

ATE : Agent Technique des Écoles

ASEM : Agent de Service des Écoles Maternelles

BCD : Bibliothèque et Centre de Documentation

CASPE : Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance

CDEN : Conseil Départemental de l'Éducation Nationale

CLAP : Centre de Loisirs À Parité

CLE : Club Lecture et Écriture

CLEM : Club Lecture, Écriture et Mathématiques

CLIN : Classe d'initiation au français pour élève non francophone

DASCO : Direction des Affaires Scolaires

DDEN : Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

DJS : Direction de la Jeunesse et des Sports

EBEP : Enfant à besoin éducatif particulier

ENT : Espace Numérique de Travail

EPL : Espace Premiers Livres

EVS : Employé de Vie Scolaire

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAI : Protocole d'Accueil Individualisé

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

PVP : Professeur de la Ville de Paris

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté

REP : Réseau d'Éducation Prioritaire

REV : Responsable Éducatif de la Ville

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UPE2A : Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants

VOS CONTACTS UTILES

Mairie du 10^e arrondissement

📍 72, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 Paris

☎ 01 53 72 10 10

www.mairie10.paris.fr

Relais Informations Familles

📍 Escalier B, rez-de-chaussée

☎ 01 53 72 11 50

✉ DDCT-MA10-Ecoles@paris.fr

Ouverture au public sans rendez-vous le lundi, mercredi matin, jeudi matin ; accueil sur rendez-vous uniquement le mercredi après-midi et le jeudi après-midi ; fermeture au public les mardi et vendredi

Caisse des écoles du 10^e

📍 Escalier A, rez-de-chaussée

☎ 01 42 08 32 85

✉ cde10@cde10.fr

Ouverture au public sans rendez-vous, le lundi, mercredi matin et jeudi matin ; accueil sur rendez-vous uniquement le mercredi après-midi et le jeudi après-midi ; fermeture au public les mardis et vendredis.

La Mairie du 10^e remercie les parents d'élèves, les directrices et directeurs d'école, les représentants des circonscriptions de l'Éducation nationale ainsi que les personnels de la CASPE et de la Caisse des écoles, qui ont pris une part active dans l'élaboration de ce livret d'accueil.

SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



@mairie10paris

Ville de Paris

Circonscription des Affaires scolaires et de la Petite Enfance (CASPE)

📍 2-8 rue Gaston Rébuffart
75019 Paris

☎ 01 80 05 42 49

Circonscriptions de l'Éducation nationale pour le 10^e arrondissement

10^e Rochechouart (A) :

📍 10, rue de Clichy, 75009 Paris

✉ ce.ien9-10a@ac-paris.fr

10^e Récollets (B) :

📍 7-9, passage des Récollets,
75010 Paris

✉ ce.ien10b@ac-paris.fr

Photo de couverture : école maternelle
Léon Schwartzenberg, Paris 10^e (© Anne
Desanlis / Ville de Paris)

Ne pas jeter sur
la voie publique

